



SYNDICAT CGT des 2 Rivières
6 rue de la Mairie
82410 ST ETIENNE DE TULMONT

Délibération de l'Assemblée Générale du 10 février 2022

PROCEDURE COMPTABLE

Arrêté des comptes

Le secrétariat du Syndicat CGT des 2 Rivières est chargé d'arrêter les comptes de l'année 2021. Un procès verbal est rédigé.

Approbation des Comptes

Le Responsable de la Politique Financière, présente une fois par an à l'Assemblée Générale du Syndicat CGT des 2 Rivières les comptes qui ont été arrêtés.

L'assemblée Générale approuve les comptes par un vote au cours de l'année n+1. Un acte administratif est établi.

Publication des Comptes

Conformément à la loi 2008-789 du 27 août 2008 :

La publication des comptes est effectuée au plus tard 3 mois après l'approbation des comptes : soit sur le site internet de la Fédération des Services Publics, soit sur le site internet de l'Union Départementale du 82, soit en les transmettant à la DIRECCTE, qui les rend consultables.

L'Assemblée Générale a délibéré le **10 février 2022**, la délibération est adoptée :

Pour exécution,

La Secrétaire Générale du Syndicat CGT des 2 Rivières

JONQUA Nadine